



**Comment obtenir l'agrément en tant que centre de démantèlement, de dépollution et de destruction des véhicules hors d'usage?**

Tout d'abord, vous devez obtenir une attestation auprès d'un organisme de certification indépendant, démontrant que votre centre est conforme aux dispositions légales. Les inspections sont actuellement exécutées par AIB Vinçotte et par SGS. A vous de choisir avec quelle société vous préférez travailler.

Informez-vous toujours auprès de votre fédération professionnelle afin de savoir si vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel.

Vous trouverez ci-après les coordonnées des deux organismes de certifications:

1) SA Vinçotte Environnement  
Jan Olieslagerslaan 35  
BE – 1800 Vilvoorde  
Mathieu Vereycken  
Tél. : +32 02/674 51 58  
Fax : +32 02/674 51 82  
Mobile : 0475/75 50 46  
e-mail : [mvereycken@vincotte.be](mailto:mvereycken@vincotte.be)

2) SGS Belgium SA  
Parc Créalys  
Rue Phocas Lejeune 4  
BE – 5032 Gembloux (Les Isnes)  
Tél. : +32 081/56 63 56  
Fax : +32 081/56 78 72  
Olivier Bodart  
e-mail : [olivier.bodart@sgs.com](mailto:olivier.bodart@sgs.com)

Après avis positif de l'organisme de certification, vous pourrez introduire votre demande d'agrément auprès de l'Office wallon des Déchets. Nous vous transmettons ci-joint le contenu de cette demande.

Vous devez également joindre à votre demande le rapport technique émanant de l'organisme de certification ainsi que les preuves écrites confirmant que vous répondez aux exigences susmentionnées. Dès que votre demande d'agrément sera complète et jugée conforme, vous obtiendrez alors l'agrément pour un maximum de cinq ans.

L'agrément peut être suspendu s'il est constaté un abus de l'agrément de la part du centre, ou encore une infraction aux conditions de l'agrément ou du permis

environnemental. L'agrément peut également être suspendu après une évaluation négative du rapport d'audit annuel.

Nous vous transmettons encore ci-après - sans aucun engagement - un aperçu des sociétés commercialisant les équipements techniques pour les centres agréés :

- Metalced - Mechelsesteenweg 307 - 2550 KONTICH – personne de contact : Monsieur Jan Colen, tél. 03/450 79 55
- AIT - Garage & Industry Equipment - Industriepark De Bruwaan 11 - 9700 Oudenaarde - Tel 055/30.40.90 - Fax 055/31.07.68  
[info@ait-oudenaarde.be](mailto:info@ait-oudenaarde.be) - [www.ait-oudenaarde.be](http://www.ait-oudenaarde.be)  
stations de dépollution de la marque Gartec (fabrication italienne)  
Rudy Deraeve 055/33.12.02
- Henrard - Av. Albert 1<sup>er</sup> 137 - 5000 NAMUR – personne de contact : Monsieur Bart Van Gael, tél. 081/23 40 00
- Thant - Meentakstraat 2c - 8760 MEULEBEKE – personne de contact : Monsieur Jan Colen chez Metalced à Kontich, tél. 03/450 79 55
- Technofluid - Boulevard Frankignoul 2 - 4020 LIEGE - tél. 04/344 97 00 (un délégué par région).

Nous vous souhaitons un plein succès dans vos démarches et espérons pouvoir vous compter très bientôt parmi le réseau des centres agréés pour le traitement des véhicules hors d'usage.

Sincères salutations,

L'équipe de Febelauto